

Les Grèves en octobre 1896

Vingt-quatre grèves se sont produites en octobre dernier. On en avait compté 31 en octobre 1893, 25 en octobre 1894 et 22 en octobre 1895.

Chacune de ces grèves n'a affecté qu'un seul établissement, sauf celle des mouleurs-noyauteurs de Marseille, celle des maréchaux ferrants de Tours et celle des boyaudiers de Paris.

Le nombre des grévistes a été de 3.829. Il avait été de 4.231 en octobre 1893, de 3.602 en octobre 1894 et de 1.251 en octobre 1895. L'augmentation qui ressort de cette comparaison, pour le mois d'octobre 1896 par rapport aux années 1894 et 1895, est due à la grève des mineurs de la Grand'Combe qui comptait à elle seule plus de 2.000 grévistes.

Les industries atteintes se répartissent comme suit : industries textiles, 7 grèves ; industries extractives, 3 ; travail des métaux, 4 ; porcelainiers et céramistes, 3 ; allumettiers, boyaudiers, camionneurs, compositeurs typographes, comptables, déchargeurs de navires et maçons, 1.

Dix grèves ont été provoquées par des demandes d'augmentation de salaires, dont une avec demande de diminution des heures de travail ; 4 par des réductions de salaires ; 2 par le refus d'accepter des modifications au règlement d'atelier ; 3 par des demandes de maintien, de réintégration ou de renvoi d'un ouvrier.

Sur les 24 grèves qui se sont déclarées en octobre, 8 n'étaient pas terminées au 1^{er} novembre. Les 16 autres ont duré : une, 20 jours ; une, 19 jours ; une, 13 jours ; deux, 3 jours ; une, 2 jours ; huit, 1 jour et deux, moins d'une journée.

En ajoutant aux 24 grèves commencées en octobre celle des tôliers de Paris, commencée le 4 mai et terminée le 31 octobre, celle des replanisseurs de parquet de Paris, qui a pris fin le 5 octobre après avoir duré 8 jours, et celle des tisseurs de soie de Saint-Jean-en-Royans qui s'est terminée le 9 octobre après une durée de 11 jours, on obtient, pour les 19 grèves terminées en octobre, les résultats suivants : 3 réussites, 8 transactions, 6 échecs et 2 résultats indéterminés.

Le travail dans les mines

On a distribué ces jours-ci à la Chambre un rapport fait par M. Lacombe, au nom de la commission du travail, sur les conditions du travail et de la sécurité dans les mines. Ce document très volumineux est divisé en trois parties : la première nous fait connaître la situation dans les divers bassins ; la seconde la condition du travailleur, son salaire et le pouvoir d'achat du salaire, comparé avec la situation des ouvriers mineurs dans quelques autres Etats ; la troisième résume les procès-verbaux de l'enquête ouverte dans les bassins houillers et analyse les dépositions.

L'OFFICE CENTRAL DE PLACEMENT

La commission nommée par le Comité central des chambres syndicales patronales de la rue de Rennes s'est mise très résolument à l'étude de la question. Cette commission dans plusieurs séances, a discuté et adopté les résolutions suivantes :

Le Comité central décide la création d'un office central des bureaux de placement professionnels. — Cet office a pour but :

1° De coordonner les efforts des bureaux de placement professionnels ;

2° De centraliser tous les renseignements et statistiques concernant le placement et de les mettre à la

LE M

DICAT